

L'Etat en quête de performance (n.2907)

Problèmes économiques

La Documentation française

Problèmes économiques

N° 2.907

27 septembre 2006

DOSSIER : L'Etat en quête de performance

Performance : nouveau mot d'ordre de la gestion publique

Les Notes Bleues de Bercy

Hugues Bied-Charreton

Prévue par la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF), votée le 1er août 2001, l'introduction de la démarche de performance dans la gestion publique est une innovation majeure en France. Elle implique que la culture de moyens qui prévalait jusque-là soit abandonnée au profit de la culture de résultats. Les deux tiers des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) l'ont déjà adoptée. Ils sont désormais conduits à évaluer l'action publique et à mettre en place des programmes annuels de performance (PAP). Un dispositif du même type, prévu dans le cadre de la LOLF, offre aux différentes administrations françaises plusieurs indicateurs destinés à la mesure de la performance. Si ce dispositif est prometteur, il est toutefois, précise l'auteur, insuffisant, puisqu'il cherche davantage à évaluer l'efficacité (53 % des indicateurs) que l'efficience (29 %) et la qualité (18 %).

La LOLF préfigure-t-elle une réforme profonde de l'Etat ?

Revue française d'administration publique

Jean-François Calmette

Le passage d'un mode de gestion publique à un mode de gestion privée, institué par la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF), conduit à l'adoption d'une démarche utilitariste qui implique que tout objectif peut être atteint et que tout résultat doit être optimisé et mesurable. Cette démarche laisse entendre que l'action de l'État aurait été jusque-là inefficace et fait apparaître la LOLF comme un outil d'inspiration libérale qui, selon l'auteur, amène à une évaluation biaisée des activités de l'Etat. Les critères sont parfois en effet inadéquats : l'attention porte souvent davantage sur le bénéfice financier produit par l'action publique, alors que celle-ci peut également engendrer des effets plus larges sur la société, difficiles à quantifier. Aussi, peut-on craindre que cette démarche n'aboutisse à un amalgame entre les différents critères. Or, ces derniers ne concernent pas nécessairement le même public : l'usager est davantage préoccupé par la qualité, alors que l'efficience concerne avant tout le contribuable.

Après 20 ans de modernisation de la gestion publique, où en est-on ?

Perspective gestions publiques

IGPDE

Au cours des vingt dernières années, la gestion publique a considérablement évolué dans la plupart des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), sans toutefois que l'on puisse parler véritablement de réforme, car cela sous-entendrait que seule la volonté de l'État est en cause. Dans un entretien accordé à l'Institut de la gestion et du développement économique (IGPDE), Alex Matheson estime qu'il ne faut en effet pas négliger, dans cette évolution, le rôle joué par les exigences nouvelles des citoyens, des usagers et des contribuables en matière de politiques publiques. Il serait ainsi désormais préférable de reconnaître les spécificités nationales plutôt que de promouvoir la diffusion des " bonnes pratiques " édictées par les organisations internationales.

La réforme de la gestion publique est-elle " exportable " ?

Revue de l'OCDE sur la gestion budgétaire

Christopher Pollitt

L'histoire nous enseigne que les modes nationaux de gestion publique s'exportent. C'est le cas, notamment, du modèle britannique appliqué aux Pays-Bas, en Tanzanie et récemment au Japon et du modèle français retenu en Mauritanie. En dépit des nombreux échanges de méthodes en matière de gestion publique, les travaux portant sur les conditions qui favorisent un transfert réussi sont peu nombreux. Si un modèle standard n'existe pas, il est toutefois possible, selon l'auteur, d'offrir une réflexion sur les conditions qui assurent une adaptation réussie d'un mode de gestion publique dans un contexte national différent. Ce sont finalement la simplicité des modèles et leur bonne compréhension ainsi que la similitude des administrations et leur compatibilité culturelle qui garantiront son succès.

EGALEMENT DANS CE NUMERO

LOGEMENT

Quelques expériences européennes sur de nouvelles formes de propriété

L'Observateur de l'Immobilier

Alain Costa et Jean-Pierre Schaefer

La forte augmentation du prix des logements en France depuis la fin de la décennie 1990 a rendu l'accès à la propriété plus difficile pour les ménages modestes. Cette situation incite de nouveau à porter le regard au-delà des frontières, notamment en Finlande, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni où, au cours des dernières années, de nouveaux modes d'habiter, à mi-chemin entre la location et la propriété, ont été expérimentés. Les auteurs dressent ici un panorama de ces expériences étrangères. L'analyse des avantages et des inconvénients de ces formules permet ainsi - compte tenu des différents contextes - d'en apprécier les conditions éventuelles de transposition en France.

INDE

Inde : pour un régime fiscal générateur de croissance ?

FMI Bulletin

Hélène Poirson

En dépit de la modernisation de son régime fiscal, l'Etat ne parvient pas, en Inde, à augmenter ses recettes de façon significative. Les taux d'imposition élevés appliqués à certaines activités, qui ne compensent pas les exonérations fiscales, contribuent à gonfler le secteur informel. L'auteur s'interroge sur les moyens d'accroître les recettes fiscales sans entraver la croissance et parie sur l'impôt indirect, notamment la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui stimulerait l'investissement tout en relevant les recettes de 1 % du produit intérieur brut. Mais la solution consisterait également à favoriser le civisme fiscal et à moderniser l'administration en introduisant les nouvelles technologies de l'information afin de lutter contre l'évasion fiscale.

ARGENTINE

La stratégie à haut risque du président Kirchner

Conjoncture - BNP-Paribas

Christine Peltier

Avec un taux de croissance annuel de l'ordre de 9 % depuis 2003, l'économie argentine est en train de se relever de la grave crise qu'elle a traversée au cours des années 2001-2002. Les effets de rattrapage de la période d'après-crise ont été amplifiés par un contexte international favorable et par la politique expansionniste adoptée par le gouvernement du président Nestor Kirchner. Si les Argentins rendent grâce à leur président des bonnes performances économiques enregistrées par le pays, la communauté financière est, elle, plus circonspecte. Les créanciers privés, certaines entreprises étrangères et les exportateurs locaux ont en effet subi, depuis trois ans, de nombreuses mesures pénalisantes de la part des autorités. Or, l'incertitude demeure sur la légalité des actions entreprises par l'Etat argentin. Le mode de gestion " hétérodoxe " adopté par le gouvernement ne paraît pas, en outre, pour beaucoup d'observateurs, constituer une stratégie crédible de développement à moyen terme.

Année d'édition : 2006 48 pages, 21x27 cm
Réf. : 3303332029075 ISSN : 0032-9304